DÉMARCHES

Acte de naissance

Ce service vous permet d'effectuer gratuitement une demande d'acte relatif à une naissance survenue à Ploërmel.

Actes pour les personnes nées en France

Remplissez le formulaire ci-dessous

Les informations nécessaires étant différentes selon le cas, munissez-vous d'un livret de famille. Vous devrez indiquer la date et le lieu de l'événement, et les nom et prénom du (ou des) titulaire(s) de l'acte, nom de naissance pour la mère.

La ville de Ploërmel procèdera aux vérifications d'usage et vous expédiera directement et gratuitement le document à votre domicile par courrier.

Compte tenu des délais de traitement et d'acheminement postal, il est inutile de renouveler votre demande ou d'engager une démarche en relance avant un minimum de 10 jours.

ATTENTION : La délivrance des actes d'état civil est gratuite ! Plusieurs sites Internet payants proposent de vous aider pour l'obtention de vos actes mais ne sont pas officiels et n'ont aucun lien avec la mairie de Ploërmel.

Page 1/7

Nature de l'acte

Pour un renouvellement de CNI (Carte Nationale d'Identité) ou renouvellement d'un passeport, vous n'avez pas besoin d'effectuer une demande d'acte civil mais il faut connaître l'état civil des parents.

Avant de commencer votre démarche (obligatoire)

Afin de poursuivre le formulaire, merci de transmettre une copie de la carte d'identité ou du passeport au format image (jpg, png) ou pdf.

Choose File No file selected

Sélectionner la nature de l'acte demandée (obligatoire)

Attention : le choix "Extrait d'acte de naissance sans filiation" est uniquement pour des demandes

- [ ] Copie intégrale d'acte de naissance
- [ ] Extrait d'acte de naissance avec filiation
- [ ] Extrait d'acte de naissance plurilingue
- [ ] Extrait d'acte de naissance sans filiation

ÉTAPE SUIVANTE

Actes des français nés à l'étranger

Pour un évènement d'état civil (naissance, reconnaissance, mariage, divorce, décès...), survenu à l'étranger ou dans les territoires anciennement sous administration française et qui concerne des ressortissants français, vous devez contacter le service central d'état civil du **Ministère des Affaires Étrangères** qui est le seul compétent pour répondre à votre demande.

CONTACT

CITOYEN

Service Population et citoyenneté
Place de l'hôtel de ville
56800 Ploërmel
Tél.: 02 97 73 20 73

Vue plan

VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et 13h30/17h30
fermé les samedis

Tél. : 02 97 73 20 73

CONTACTEZ-NOUS

- CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ